



HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. COMMISSION de DISCIPLINE – Bilan de la réunion du 18 mars 2022
3. COMPETITIONS SENIORS
4. GESTION des LITIGES – Restreinte du 11 mars 2022
5. COMPETITIONS FEMININES
6. COMPETITION FUTSAL



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).
Passeport sanitaire OBLIGATOIRE.

→ Le VENDREDI 25 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 20 MARS 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



DISCIPLINE



Suite aux incivilités, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football, les sanctions prononcées par sa Commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

REUNION du 18 MARS 2022

Nombre de suspendus pour 1 match : 11

Nombre de suspendu pour 2 matchs : 11

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 8

Nombre de suspendus pour 4 matchs : 3 – 1 brutalités – 2 propos grossiers

Nombre de suspendus pour 5 matchs : 1 – bousculade sur joueur

Nombre de suspendus pour 6 matchs : 1 – propos grossiers après match

Nombre de suspendus pour 7 matchs : 1 – propos grossiers et brutalités

Nombre de suspendus pour 10 matchs : 1 – propos grossiers et intimidation

Nombre de suspendus pour 11 matchs : 2 – propos grossiers et menaces

Match arrêté : 1

Convoqué : 1

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



COMPETITIONS SENIORS



✓ Forfait général de **NEUVILLE** en SENIORS 6 – GROUPE B – Amende de 55 euros

✓ Forfait général de **VERQUIGNEUL (b)** en SENIORS D7 – GROUPE D – Amende de 55 euros

✓ **SC SAINT NICOLAS (c)** joue tous ses matchs en SENIORS D7 – GROUPE C à **15 heures**.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 11 mars 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : M. Marc TINCHON -

RECTIFICATIF du 28 NOVEMBRE 2021

SENIORS D7 – GROUPE E :

Rencontre 51757.1 : I. NORRNET FONTES / RC CALONNE

Match non joué. Remise générale.

Annuler amende à NORRENT FONTES – 25 €

FORFAITS

Journées des 5 et 6 MARS 2022

SENIORS D5 – GROUPE A

Rencontre 50716.2 : AS VENDIN / US GONNEHEM (c)

Forfait de GONNEHEM

VENDIN bat GONNEHEM par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à GONNEHEM – 2eme forfait.

SENIORS D6 – GROUPE B

Rencontre 51111.2 : SCF ACHICOURT / US MONCHY au BOIS (c)

Forfait de MONCHY au BOIS

ACHICOURT bat MONCHY au BOIS par forfait - score 5/0.

Amende de 50 € à MONCHY au BOIS. – 2eme forfait.

SENIORS D6 – GROUPE E

Rencontre 51309.2 : US CROISETTE / ES ALLOUAGNE (b)

Forfait de CROISETTE

ALLOUAGNE bat CROISETTE par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à CROISETTE – 1^{er} forfait.

SENIORS D7 – GROUPE B

Rencontre 51554.2 : AS BONNIERES HOUVIN / AS CAUCHY (c)

Forfait de CAUCHY

BONNIERES HOUVIN bat CAUCHY par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à CAUCHY– 1er forfait.

SENIORS D7 – GROUPE D

Rencontre 51686.2 : FC GIVENCHY (b) / FC VERQUIGNEUL (b)

Forfait de VERQUIGNEUL

GIVENCHY bat VERQUIGNEUL par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à VERQUIGNEUL – 2eme forfait.

VETERANS – GROUPE 8

Rencontre 52515.2 : US IZEL / AS TINCQUIZEL

Forfait de TINCQUIZEL

IZEL bat TINCQUIZEL par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à TINCQUIZEL – 2eme forfait.

VETERANS A 7 - GROUPE B

Rencontre 52271.2 : USA LIEVIN / US NOEUX

Forfait de NOEUX

LIEVIN bat NOEUX par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à NOEUX– 2eme forfait.

Rencontre 52272.2 : AS BAILLEUL / AS SAILLY LABOURSE

Forfait de SAILLY LABOURSE

BAILLEUL bat SAILLY LABOURSE par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à SAILLY LABOURSE – 2eme forfait.

Rencontre 52274.2 : AOSC SALLAUMINES / CS DIANA LIEVIN

Forfait de DIANA LIEVIN

SALLAUMINES bat DIANA LIEVIN par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à LIEVIN DIANA – 2eme forfait.

FEMININES A 7 – GROUPE A

Rencontre 52914.2 : US GRENAY / USO DROCOURT

Forfait de DROCOURT

GRENAY bat DROCOURT par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à DROCOURT – 1^{er} forfait.

FEMININES A 7 – GROUPE B

Rencontre 52959.2 : FC VERQUIGNEUL / FC HERSIN

Forfait d'HERSIN

VERQUIGNEUL bat HERSIN par forfait - score 5/0.

Amende de 30 € à HERSIN – 2eme forfait.

Rencontre 52960.2 : UC DIVION / FC DAINVILLE

Forfait de DAINVILLE

DIVION bat DAINVILLE par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à DAINVILLE – 1^{er} forfait

U18 D2 – GROUPE B

Rencontre 55990.1 : STADE HENIN / US LESTREM

Forfait de LESTREM

HENIN STADE bat LESTREM par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à LESTREM – 1er forfait.

Match retour à HENIN STADE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.



COMPETITIONS FUTSAL



Rectificatif au Procès-Verbal de la réunion du 26 janvier 2022 – publié le 1^{er} mars 2022

Point 3 - Challenge U15 (et non U16)

- > Les rencontres se dérouleront aux dates suivantes : 19 mars, 23 mars, 30 mars, 2 avril, 6 avril, 9 avril, 13 avril, 16 avril, 27 avril, 30 avril, 21 mai et 25 mai 2022.
- > Les catégories autorisées pour disputer les rencontres sont U14 et U15.
- > La participation des U16 est formellement interdite (article 153 des Règlements Généraux de la FFF).
- > Toutes les feuilles de matchs se feront avec la FMI

La Présidente du District
Evelyne BAUDUIN

Le Président de la Commission
Gérard DEBONNE



COMPETITIONS FEMININES



✓ Forfait général du **FC TILLOY** en **U16 FEMININES A 8 – GROUPE B**.

CHAMPIONNAT U13F A 8

En raison de la participation des clubs au féminin le **19 mars au matin**, la journée N°3 est remise au **9 avril 2022**.

FESTIVAL U13F PITCH

Les 8 qualifiés pour le tour Départemental sont :

RC LENS – US NOEUX – FCF HENIN – FC LILLERS – OLYMPIQUE LIEVIN – US NOYELLES sous LENS – SCPP WINGLES – USO BRUAY –

La Finale Départementale se jouera le **SAMEDI 2 AVRIL 2022** sur les installations de **BULLY**.

La Présidente de la Commission :
Micheline GOLAWSKI.